

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D70

Séance du 24.09.2020 – Convocation du 15.09.2020

Compte rendu affiché le 2 octobre 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Yves ARTETA

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE ; Christophe BRUNETTON.

Absents représentés

Édith ORESTA par Eva ARTETA-CRISTIN ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Philippe JUSTE par Éric BELLOT ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Désignation des représentants au SIGERLy

La commune adhère au Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy). Selon les statuts de ce Syndicat intercommunal, chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il convient de procéder à l'élection des délégués de la Commune au sein de ce Syndicat.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation est organisée au scrutin secret.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées : **Nicolas PASTY**, en tant que membre titulaire ; **Vincent ALAMERCERY** en tant que membre suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès du SIGERLy au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il invite le Conseil Municipal à désigner deux scrutateurs parmi les élus afin de procéder à la vérification du bon déroulement du vote et au dépouillement.

Monsieur le Maire effectue un appel à candidatures, puis invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection selon les modalités indiquées.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7-2 et L. 2122-7,
- VU les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 15 mars 2020,
- VU l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy,
- **PROCÈDE à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans les conditions prescrites par la Loi,**

- **NOTE après dépouillement les résultats suivants :**
 - o 1^{er} tour du scrutin
 - Votants : 27
 - Suffrages exprimés : 27
 - Nicolas PASTY et Vincent ALAMERCERY ont obtenu 27 voix
- **DÉSIGNE** en conséquence **Nicolas PASTY** en tant que délégué titulaire et **Vincent ALAMERCERY** en tant que délégué suppléant pour siéger au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise,
- **DIT** que désormais la Commune est représentée au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise par Nicolas PASTY en tant que délégué titulaire ; Vincent ALAMERCERY en tant que délégué suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 septembre 2020
Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2020
- Publication ou affichage le 30/09/2020

Eric BELLOT, Maire

